



ACE FORMATIONS

FORMATION EN 1 JOUR EN PRÉSENTIEL

INFRACTIONS EN URBANISME

pour les agents territoriaux

Vous êtes confrontés aux défis de l'urbanisme et souhaitez renforcer vos compétences pour mieux gérer les infractions ? Cette formation vous donne les clés pour optimiser vos actions au sein de votre collectivité.

PUBLIC CIBLÉ

- Agents des services urbanisme
- Agents de la police municipale
- Responsables territoriaux et agents techniques
- Collaborateurs des services juridiques des collectivités

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux juridiques et administratifs des infractions en urbanisme.
- Identifier les rôles et responsabilités des agents territoriaux dans la gestion des contentieux.
- Maîtriser les outils et procédures pour prévenir et gérer les infractions.
- Analyser des cas pratiques pour mieux anticiper les conflits.

PROGRAMME

- Cadre juridique et réglementaire des autorisations d'urbanisme
- Gestion des constructions illégales et procédures judiciaires
- Etude de cas pratiques
- Renforcement de la rédaction des actes de la procédure
- Réduction des contentieux et clarification des rôles

METHODE PEDAGOGIQUE

- Témoignage, discussions
- Etudes de cas
- Apport théorique
- Exercices sur les actes à prendre pour la procédure

Cette formation n'est pas de nature purement scolaire. Elle privilégie avant tout l'apprentissage pratique en mettant l'accent sur la mise en application concrète des connaissances. Néanmoins pour structurer et consolider les connaissances, chaque étape est accompagnée de supports théoriques écrits. Ces documents visent à expliquer les principes fondamentaux et à consigner les bonnes pratiques, offrant ainsi un cadre de référence à la fois pédagogique et pratique.

PERSONNALISATION

- Adaptation selon les besoins spécifiques des agents et des collectivités

FINANCEMENT

- Par la collectivité (frais de formation, transport, hébergement) ou plan de formation continue

600€ NET PAR JOUR

- 20% pour le deuxième stagiaire de la collectivité (480€ NET)
- 20% pour le troisième stagiaire de la collectivité et suivants (385€)